



Lettre d'information

Nous avons le plaisir de vous communiquer dans cette lettre d'information les métadonnées des arrêts prononcés récemment par la Cour constitutionnelle. Ces métadonnées contiennent le numéro et la date de l'arrêt, le(s) numéro(s) de rôle de l'affaire, la nature de la procédure, la (les) norme(s) contrôlée(s), le(s) dispositif(s) et les mots-clés de l'arrêt. De plus, en cliquant sur le lien, vous pouvez accéder directement à l'arrêt demandé.

Numéro d'arrêt : 93/2022

Date d'arrêt : 7/07/2022

Numéro(s) de rôle : 7574

Procédure : Question préjudicielle

Norme(s) contrôlée(s) : Loi du 24 octobre 2011 « assurant un financement pérenne des pensions des membres du personnel nommé à titre définitif des administrations provinciales et locales et des zones de police locale et modifiant la loi du 6 mai 2002 portant création du fonds des pensions de la police intégrée et portant des dispositions particulières en matière de sécurité sociale et contenant diverses dispositions modificatives » (art. 2 et 4)

Mots-clés : Droit social - Sécurité sociale - Pensions - Financement - Retenue sur le pécule de vacances - Administrations provinciales et locales - Agents statutaires de « Bruxelles-Propreté »

Dispositif(s) : La question préjudicielle n'appelle pas de réponse

Document PDF : <https://www.const-court.be/public/f/2022/2022-093f.pdf>

Numéro d'arrêt : 94/2022

Date d'arrêt : 7/07/2022

Numéro(s) de rôle : 7632

Procédure : Recours en annulation

Norme(s) contrôlée(s) : - Loi du 30 mai 2021 « portant confirmation de l'arrêté royal du 28 janvier 2021 relatif à la contribution aux frais de fonctionnement, de personnel et d'installation de la Commission des jeux de hasard due par les titulaires de licence de classe A, A+, B, B+, C, E, F1, F1+, F2, G1 et G2 pour l'année civile 2021 »

- En ordre subsidiaire, art. 1er, § 6, alinéa 1er, de l'arrêté royal précité

Mots-clés : Fonds de la Commission des jeux de hasard - Contributions à charge des titulaires de licences - Règles répartitrices de compétences - Modalités de paiement

Dispositif(s) : Rejet du recours

Document PDF : <https://www.const-court.be/public/f/2022/2022-094f.pdf>

Numéro d'arrêt : 95/2022

Date d'arrêt : 7/07/2022

Numéro(s) de rôle : 7765

Procédure : Questions préjudicielles

Norme(s) contrôlée(s) : - Loi du 10 mai 2007 « tendant à lutter contre certaines formes de discrimination » (art. 4 et 5)

- Décret de la Région wallonne du 6 novembre 2008 « relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination, en ce compris la discrimination, entre les femmes et les hommes en matière d'économie, d'emploi et de formation professionnelle » (art. 4 et 5)

- Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation (art. L1122-32 et L1123-23)

- Loi du 8 avril 1965 « instituant les règlements de travail »

Mots-clés : Communes - Région wallonne - Membres du personnel - Interdiction générale de porter des signes religieux et philosophiques visibles

Dispositif(s) : - La Cour n'est pas compétente pour connaître de la première question préjudicielle

- Les deuxième et troisième questions préjudicielles n'appellent pas de réponse

Document PDF : <https://www.const-court.be/public/f/2022/2022-095f.pdf>